

Remplir une déclaration de TVA, obtenir une carte grise, répondre à un appel d'offres ou bien encore envoyer ses factures en quelques clics. C'est pour aujourd'hui, au plus tard pour demain. La technologie le permet tout en assurant sécurité et confidentialité. Le gouvernement s'implique, reste que les mentalités doivent évoluer...

L'e-administration

Une mutation incontournable



Selon le gouvernement, un nombre croissant de Français ont eu recours aux services administratifs en ligne en 2005. Après l'engouement manifesté pour la télédéclaration de l'impôt sur le revenu, le service du changement d'adresse en ligne a eu lui aussi un succès immédiat. Le développement de l'administration en ligne correspond à une attente forte des Français : 89 % des personnes interrogées* connaissent au moins un service administratif en ligne et 42 % ont l'intention d'effectuer des démarches administratives en ligne dans les douze mois qui viennent.

Une dynamique nationale

Chargée de mission des technologies de l'information et de la communication à la préfecture de Région, Marie-Eve Tayot précise d'emblée qu'un des ressorts essentiels de l'administration en ligne réside dans ce qu'elle appelle le «pacte de confiance». «Il faut mettre en place des procédures qui sécurisent l'utilisateur», déclare-t-elle avant de mettre en exergue la protection des données et la neutralisation des risques de falsifications.

« Mettre en place des procédures qui sécurisent les usagers »

Une exigence qui a amené les groupes de travail ministériels à travailler en partenariat avec la CNIL et des associations de défense des droits sur Internet dans la mise en œuvre du programme ADELE (ADministration ELEctronique). Lancé il y a deux ans par le gouvernement, ce plan d'action vise à faire définitivement entrer l'administration française dans l'ère des nouvelles technologies. Un programme de 140 mesures financé à hauteur



/ MARIE-EVE TAYOT : «LES MENTALITÉS DOIVENT ÉVOLUER» /

de 1,8 mds € sur quatre ans. À terme, l'administration en ligne devrait permettre de générer 5 à 7 mds € d'économie sur le budget annuel de l'État d'ici 2007. «Des secteurs ont été définis comme prioritaires, explique Marie-Eve Tayot : la dématérialisation des marchés publics, la téléTVA, les télécartes grises, le téléfacturage.» À ces chantiers, on peut ajouter les services de l'URSSAF et de la CRAV «qui sont dans les tuyaux», selon le mot de Marie-Eve Tayot.

Des mutations en cours

Le programme ADELE a de multiples répercussions. «Pour l'administration, il s'agit de mettre en place un service public plus performant à destination de ses partenaires-clients, mais pour qu'elle puisse elle-même s'adapter à ces nouvelles prestations, elle est obligée de se réformer», note Marie-Eve Tayot. Les législations s'allègent

pour correspondre à l'outil informatique, des services comme celui des copies certifiées conformes sont amenés à disparaître du fait de l'apparition de la signature électronique, les mentalités doivent évoluer et accepter les modifications dans la hiérarchie du pouvoir qu'entraîne le partage des informations. De pyramidales, les structures deviennent transversales. Les lendemains ne chantent plus pour les mythiques photocopies, l'outil informatique inquiète encore... Grands et petits virages vont devoir être négociés et cela n'a rien d'anodin. «C'est difficile mais pas irréaliste», conclut Marie-Eve Tayot en se référant notamment à l'exemple estonien (voir ci-contre).

* Sondage ADELE/CSA/novembre 2005, réalisé auprès d'un échantillon de 102 personnes âgées de 18 ans et plus.

Services en ligne Le point sur ce qui se pratique dans l'Union européenne

Quelque 40 % des services de base fournis par les administrations publiques sont entièrement accessibles en ligne dans l'Union Européenne, indique une étude publiée par la Commission*. Dans les seuls quinze «anciens» membres, ce pourcentage atteint 46 % contre 20 % en 2001. La France, longtemps en retard, atteint aujourd'hui 50 %, ce qui n'est pas mal mais nous laisse encore loin derrière la Suède ou l'Autriche où ce taux dépasse les 70 %.

* Réalisée par le Cabinet conseil Cap Gemini

L'Estonie, en pointe

Si les nouveaux pays membres se retrouvent plutôt en bas de l'échelle en ce qui concerne l'utilisation d'Internet – à un niveau qui correspond toutefois à celui des anciens il y a deux ans –, l'Estonie fait figure de pionnière. Avec 52 % de la population qui surfe sur la toile, plus de 700 points d'accès publics au réseau, la connexion de tous les établissements scolaires..., elle a pris résolument le virage des nouvelles technologies. Les scrutins sont électroniques dans ce pays où, depuis 2000, le gouvernement tient ses réunions hebdomadaires sans support papier.

[Source] Ambassade d'Estonie à Paris

[SITE]
www.est-emb.fr

Témoignages.



La facture dématérialisée

SALM : un investissement léger pour une réduction des coûts

« La facture électronique est effective à la Société Alsacienne du Meuble (marques Schmidt et Cuisinella) depuis janvier 2006 », déclarent Pierre Tanghe, crédit manager et David Duval, chef de projet informatique de la société. Pour eux, la facturation électronique est un plus. « L'avantage est évident pour la société, soulignent-ils : réduction des coûts, investissement léger, gain de temps, archivage allégé, etc. mais nous avons voulu que cela favorise également nos clients. Sans frais supplémentaires, nous leur proposons un fichier qui reprend nos données de facturation les

concernant. Ils peuvent intégrer celles-ci à leur propre logiciel comptable et gagner ainsi du temps ou de l'argent, selon que leur comptabilité est externalisée ou non. » De plus, le système d'archivage électronique de la SALM donne la possibilité aux clients d'accéder à leurs factures en cas de perte dans leur propre système informatique. Une procédure où tout est mis en œuvre pour assurer sécurité et confidentialité. Le but de la SALM est de proposer la facture dématérialisée à l'ensemble de ses clients en France dans un premier temps, dans l'Union européenne ensuite, en commençant par

l'Allemagne et la Belgique. Le seul frein objectif au déploiement d'un tel système serait que les clients ne disposent pas d'un logiciel comptable standard. Cependant, l'acquisition d'un tel type d'équipement revient à +/- 200 €, ce qui est loin de constituer un investissement stratégique.

DERNIÈRE MINUTE
La SALM vient d'obtenir le trophée de la qualité NF Ameublement. Avec 500 magasins exclusifs, elle se positionne comme le numéro 1 en France et le numéro 7 en Europe. /

[CONTACT]
03 89 58 24 12



/ PIERRE TANGHE ET DAVID DUVAL : «UNE DÉMARCHÉ GAGNANT-GAGNANT» /

Électricité de Strasbourg : en phase avec son temps

Depuis juillet 2004, le secteur de l'électricité est ouvert à la concurrence pour les entre-

prises et l'ensemble des professionnels. Une nouvelle donne qui a entraîné de nouveaux modes de facturation

entre le Grand réseau de distribution (ES), le fournisseur (ES ou autre) et le client final. « La part « transport-acheminement » reste de notre ressort dans tous les cas, explique Patrice Léobold, responsable du réseau de distribution et du groupe clients-fournisseurs du GRD à ES, à charge pour le fournisseur de le répercuter sur le client. C'est cette facture transport (soumise à un

barème national) qui est dématérialisée depuis juillet 2004. » Celle-ci est réalisée au format international XML particulièrement adapté à ce type de document, puisque des balises encadrent chaque donnée et permettent de repérer directement les mentions de prix et de période, par exemple. Le système fonctionne sans anicroche et Patrice Léobold se réjouit de l'enthousiasme avec lequel

l'équipe de quatre personnes, créée pour l'occasion, s'est lancée dans ce défi. « C'est un gros investissement en temps, en ressources humaines et en coûts d'achat des logiciels et des licences ainsi qu'en maintenance, mais le jeu en vaut la chandelle. » Côté avantages, il pointe pour ES la dynamique entraînée au sein de l'entreprise qui se sent en phase

avec les avancées technologiques, les gains de temps, d'argent, d'espace d'archivage, etc. Autant de plus que ses clients peuvent reprendre à leur compte. Avec, pour chacun, le confort d'une procédure sécurisée et confidentialisée par le cryptage des données. /

[CONTACT]
03 88 20 66 08



/ suite p.18 /

La télécarte grise

Flat Racing One : un système rapide et gratuit



/ PATRICIA JAHN A OPTÉ POUR CHAMBERSIGN /

Équipée d'une signature électronique – ChamberSign – délivrée par la CCI, la société Flat Racing One (Hoenheim) spécialisée dans la vente de cyclomoteurs, pratique la délivrance de télécarts grises depuis la mi-2005. Son ordinateur est désormais relié au fichier national des cartes grises. La procédure est simple : quand un client achète un véhicule, il apporte la copie de sa carte d'identité et un justificatif de domicile. Les coordonnées nécessaires sont entrées dans le système et permettent, après validation et immatriculation, l'impression d'une carte grise provi-

soire valable jusqu'à la réception, dans les dix jours, du document définitif adressé par voie postale. Une procédure gratuite. Seule, la plaque peut-être facturée par certains garages, ce que ne fait pas Flat Racing One, précise sa gérante, Patricia Jahn. Selon elle, le système fonctionne aujourd'hui sans problème après quelques difficultés de mise en place qui ont été réglées depuis. Pour l'instant, seuls sont concernés les cyclomoteurs neufs. Le parc d'occasion le sera avant 2009 et celui des voitures suivra. /

[CONTACT]
flat.racing@laposte.net

La dématérialisation des marchés publics

Communauté de communes de Benfeld : mutualiser pour optimiser

Depuis janvier 2005, les administrations doivent pouvoir traiter une réponse à un appel d'offres qui leur parvient sous forme électronique. Entre temps, cette contrainte s'est élargie aux publications de marchés publics, ce qui permet notamment aux PME-TPE d'avoir plus facilement accès à ces informations. «À Benfeld, nous avons pris cela comme une

opportunité», explique Philippe Grussenmeyer, directeur général des services de la communauté de communes. Une plate-forme unique pour les onze municipalités de la communauté de communes a été mise en place en 2005 avec l'assistance de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin. La plupart des offres passent depuis par ce site auquel se sont jointes des plateformes individualisées

pour chacune des onze communes concernées. «La consultation est importante», constate Philippe Grussenmeyer qui signale que le nombre de connexions au site s'est accru. Il note cependant que peu de réponses passent pour le moment par la toile. /

[SITE]
www.cc-benfeld.fr

À partir de 2007, l'obligation de télédéclarer et télépayer la TVA concernera toutes les entreprises au CA supérieur à 760 000 €

La téléTVA

Actua : une économie de papier et de temps

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'obligation de télédéclarer et télépayer la TVA ne concerne plus seulement les entreprises au CA supérieur à 15 M€ hors taxes. Le seuil est en effet abaissé à 1,5 M€. À partir de 2007, la loi de finances étendra cette mesure aux entreprises au CA supérieur à 760 000 €. «Nous

sommes impliqués depuis 2001», précise Régis Laborne, directeur général de la société Actua (Illkirch Graffenstaden) qui se dit favorable à cette nouvelle procédure qui représente une économie de papier et de temps, une fois la mise en œuvre maîtrisée. «La généralisation de l'ADSL facilite les choses», déclare-t-il.

Aucune fuite n'a été constatée depuis la mise en place du système, ce qui le rassure. «D'autres administrations seront concernées dans l'avenir et on verra comment tout cela évolue mais ce qui est sûr c'est que le XXI^e siècle sera informatique», conclut notre interlocuteur. /

[CONTACT]
03 90 40 88 58

La CCI partie prenante

Le centre de formalités des entreprises (CFE)

Bientôt accessible en ligne

Le CFE est un guichet unique auquel les entreprises communiquent leurs déclarations administratives. A charge pour lui de les réceptionner, de les traiter et de les transmettre aux administrations concernées : INSEE, greffe du Registre du commerce et des sociétés, services fiscaux, organismes sociaux et Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. La CCI exerce en la matière une activité de service public qui lui est confiée par décret*. Jusqu'à présent, la majeure partie des dossiers parvient encore au CFE par courrier. Ils comportent un formulaire COSA ainsi qu'une série de pièces justificatives dont la nature dépend de la formalité déclarée. «Mais, confie Emmanuelle Spindler, responsable du CFE de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, l'avenir

est à CFEnet : la nouvelle porte d'entrée Internet des CFE de CCI!» La CCI 67 est pionnière en la matière puisqu'elle fait partie de la douzaine de CCI sollicitées par l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie pour participer à une deuxième phase de pilotage de ce projet national. Depuis début 2006, le CFE de la CCI 67 procède à des tests internes. Il s'agit à ce stade de finaliser les paramètres locaux et de valider les différentes étapes du circuit de la formalité. S'en suivra une période de tests externes avec un panel de professionnels. L'accès à tous les déclarants se fera au plus tard à la rentrée 2006. Ce qui est d'ores et déjà constaté, c'est que la navigation sur le site est très claire, la formalité peut être renseignée facilement et surtout, le logiciel calcule les pièces à joindre et les frais d'inscription au RCS inhérents à la

déclaration. Une fois validée, celle-ci arrive dans l'appliquet du CFE. Parallèlement, le déclarant envoie par courrier les pièces et les frais dus. A réception de ces documents par le CFE, le dossier est vérifié et traité avant d'être transmis aux administrations concernées. Pour Emmanuelle Spindler, l'avènement de CFEnet est une première étape dans la transmission en ligne des formalités. D'autres suivront (la dématérialisation des pièces notamment) mais nécessitent une série d'adaptations qui apparaîtront progressivement.

* Décret du 19/07/1996 relatif aux CFE.

[POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CFE ET LES PRESTATIONS D'APPUI PROPOSÉES] www.strasbourg.cci.fr/cfe

[CONTACT CCI]
Emmanuelle Spindler, 03 88 75 25 12,
e.spindler@strasbourg.cci.fr



Marchés publics
télécharger
oui !, répondre
en ligne :
peut-être...

La dématérialisation des marchés publics concerne d'une part la transmission par Internet des dossiers de consultation et d'autre part, la réponse en ligne possible pour les entreprises. Si le gain que procure le téléchargement des dossiers semble évident pour les entreprises, il n'en est pas de même pour les réponses en ligne. Répondre en ligne ne s'improvise pas : il faut mettre en place une procédure d'élaboration du dossier de candidature qui s'adapte à la dématérialisation, il faut maîtriser la création d'un dossier électronique comportant des documents provenant d'applications aussi diverses qu'un traitement de texte, un tableur, un logiciel de CAO ou d'imagerie numérique. De plus, la multiplicité des plateformes aux ergonomies différentes ajoute aux difficultés. Soyez patients, la dématérialisation des marchés publics n'existe que depuis un an. Pour bénéficier des gains de productivité offerts par la dématérialisation, il est indispensable de vous former. Prise en main d'une plate-forme, utilisation du certificat de signature, création du dossier dématérialisé, réponse en ligne, la CCI vous propose des formations adaptées.

[CONTACT CCI]
Jean-Marc Kolb,
03 88 75 25 95,
jm.kolb@strasbourg.cci.fr
[SITE]
www.marches.cci.fr

/fin du dossier/

Signature électronique

Le sceau ChamberSign

Établie au nom d'un salarié ou du représentant légal d'une entreprise, la signature électronique est utilisée pour authentifier une téléprocédure réalisée par Internet. Pour obtenir un certificat, le demandeur se rend sur le site www.chambersign.fr et complète le formulaire en ligne, imprime sa demande et la renvoie à la CCI pour vérification. Intervient ensuite le «face à face» qui a lieu à la CCI et donne toute sa valeur au certificat délivré. Le certificat prend la forme d'une clé USB cryptographique sécurisée, d'une carte à puce ou peut être installé directement sur l'ordinateur dans sa forme la plus simple. Le certificat de signature contient toutes les informations pour signer électroniquement de manière probante : informations sur le détenteur du certificat, son entreprise, identité de l'autorité de certification (les CCI), date

de validité. En dehors des applications directement liées à l'administration électronique, un certificat de signature peut être utilisé pour signer des documents bureautiques (format PDF, par exemple) ou un message électronique et cela avec la même valeur qu'une signature manuscrite.

En plus de la délivrance des certificats, les CCI accompagnent les entreprises dans leur mise en œuvre grâce à une assistance téléphonique professionnelle. Des réunions d'information et des séances de formation aux différents usages de la signature sont organisées régulièrement.

Validité d'un certificat : 2 ans
Coût d'un certificat : 80 € par an

[CONTACT CCI]
Lise Thevenot, chambersign@strasbourg.cci.fr